

ARRETE N° 25-053

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Objet : Composition de la Commission consultative paritaire – Représentants du personnel

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique

Vu le décret 2016-1658 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 53.2022 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion en date du 29 novembre 2022, désignant les représentants de collectivités et établissements appelés à siéger au sein de la commission consultative paritaire ;

Vu l'arrêté n°24-070 portant composition de la Commission Consultative Paritaire,

Considérant que Mesdames Sylvie MALBRAN et Sylvie POITEVIN ne remplissent plus les conditions pour être électrices à la CCP, du fait d'une fin de contrat et d'un départ à la retraite,

Considérant la démission de Monsieur Philippe MOREAU en tant que représentant du personnel à la CCP,

Considérant que Mesdames Alana DUPIOT et Lucie MORIN sont représentantes du personnel suppléantes tirées au sort,

Considérant que Monsieur Sébastien LEBEAU, Madame Marie-Antoinette MOEKES, et Madame Dorothee BUSSON sont les prochains représentants du personnel tirés au sort qui remplissent les conditions pour être électeurs à la CCP ;

Considérant le procès-verbal du tirage au sort du 22 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté n°24-070 du 25 novembre 2024 est modifié comme suit, pour la composition du collège des représentants du personnel :

Membres titulaires

CHAUDET David
MONTROUVEAU

GREVE Gaëtan
SMO VAL DE LOIRE NUMERIQUE

DUPIOT Alana
CC COLLINES DU PERCHE

COSSON Julien
CC DU GRAND CHAMBORD

PERUS Mickaël
CA TERRITOIRES VENDÔMOIS

MORIN Lucie
SM PAYS DES CHATEAUX

LEFRANÇOIS Maxime
SM VAL DE LOIRE NUMERIQUE

Membres suppléants

MENSAH Amele
CCAS DE VENDOME

LEBEAU Sébastien
VAL DEM

MOEKES Marie-Antoinette
VAL DEM

GUILLOT Mathilde
CC DU ROMORANTINAIS

ALAMICHEL Nicolas
ROMORANTIN-LANTHENAY

BUSSON Dorothee
CA TERRITOIRES VENDÔMOIS

BAUER Laëtitia
ANGE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 6 novembre 2025

Le Président,

Éric MARTELLIERE



Le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.